

**Mémoire présenté par la  
MRC de La Matapédia**

**à la  
Commission du Bureau d'Audiences publiques sur l'environnement  
eu égard au  
Projet d'établissement d'un lieu d'enfouissement sanitaire à Matane**

17 juin 2003

## Préambule

La MRC de La Matapédia souhaite présenter à la Commission du Bureau d'audiences publiques sur l'Environnement son appui au projet déposé par la Régie intermunicipale d'élimination de matières résiduelles des MRC de la Haute-Gaspésie, de Matane, de La Matapédia et de La Mitis pour l'aménagement d'un lieu d'enfouissement sanitaire à Matane devant desservir ces quatre MRC. Nous désirons rappeler à la Commission l'historique de ce projet de même que les éléments qui ont conduit les élus municipaux représentants 40 municipalités de notre grande région à y adhérer sur une base volontaire.

Tous les élus municipaux sont préoccupés par les impacts d'un projet de ce genre. Ce faisant, ils n'ont ménagé aucun effort pour assurer le respect de toutes les normes en vigueur. L'objectif des élus est d'offrir aux citoyens les meilleurs équipements disponibles pour assurer une opération des plus sécuritaires d'une activité qui a mauvaise presse, mais qui demeure nécessaire malgré tous les outils de récupération mis en place et ceux qui sont à développer dans un proche avenir.

## Historique

Le projet d'aménagement d'un lieu d'enfouissement sanitaire à Matane provient d'un besoin commun pour les quatre MRC, à savoir la fermeture prochaine des trois (3) lieux d'enfouissement sanitaire existants. C'est à partir d'une étude commandée par la Ville de Matane pour l'agrandissement

de son lieu d'enfouissement sanitaire que la concertation des quatre MRC s'est amorcée. La Ville de Matane a invité les MRC voisines avec elle afin d'évaluer les avantages d'un regroupement et d'en négocier les conditions.

### Projet de regroupement

L'invitation à se regrouper a été accueillie favorablement puisqu'une étude réalisée par la MRC de La Mitis au même moment confirmait les résultats observés ailleurs au Québec. Les nouvelles mesures de protection requises pour les lieux d'enfouissement ont fait grimper les coûts d'élimination, particulièrement pour les lieux d'enfouissement de petite capacité que l'on retrouve principalement dans les régions rurales. Les données ont démontré que les quatre MRC devraient assumer une somme additionnelle de 1.8 millions de dollars (1.8 M \$) par année pour la seule activité d'élimination des matières résiduelles. Tenant compte du transfert de nouvelles responsabilités et de l'ajout de charges fiscales, les municipalités n'ont d'autres choix que de trouver des solutions novatrices et réalistes eu égard à l'enfouissement sanitaire.

Les solutions techniques étant généralement coûteuses et incontournables, ce fut une solution politique qui a été retenue pour limiter la hausse des coûts d'enfouissement. Cette forme de regroupement est d'ailleurs favorisée par le gouvernement du Québec qui indique dans le décret autorisant l'étude du projet de Matane que « ... *le ministre de l'Environnement favorise une gestion régionale des matières résiduelles ...* ».

## Justification du site proposé

Les terrains proposés pour le nouveau lieu d'enfouissement présentent des avantages indéniables. Ce n'est pas un hasard que d'autres lieux d'élimination y soient exploités avec succès depuis plusieurs années. La présence d'une couche d'argile naturelle pour imperméabiliser le site, d'étangs aérés capables de traiter les eaux de lixiviation et du matériel de recouvrement en quantité suffisante sont des éléments que l'on retrouve rarement réunis à un même endroit. Ces trois éléments de base améliorent la performance des équipements proposés et limitent les aménagements à construire.

L'implantation d'un lieu d'enfouissement doit répondre à des exigences strictes. C'est pourquoi le choix de la zone industrielle de la ville de Matane pour accueillir le lieu d'enfouissement est fixé dans le schéma d'aménagement de la MRC de Matane qui indique que « *L'implantation de ces équipements est interdite ailleurs sur l'ensemble du territoire de la MRC* ». La Commission de protection du territoire agricole a aussi accordé son autorisation pour l'utilisation de ces terrains aux fins du projet. De plus, la distance des premières résidences excède largement les exigences minimales et l'accès via une route nationale assure la sécurité des utilisateurs.

## **Mesures de protection**

Les nouvelles normes à respecter sont sévères et protègent tous les éléments; l'air, l'eau et le sol. D'importantes mesures sont proposées pour assurer la protection de l'environnement et limiter les impacts de cette activité. Toute l'enceinte qui contient les déchets est imperméabilisée et isolée du reste du terrain. De plus, l'eau qui peut être contaminée est captée et entreposée dans un bassin étanche avant son traitement dans des étangs déjà en place et qui possèdent la capacité nécessaire. Les gaz générés par la décomposition des déchets sont captés au fur et à mesure de la progression du site et sont brûlés dans des équipements performants conçus à cette fin. Des contrôles périodiques sont enfin proposés pour assurer le bon fonctionnement des équipements.

L'aspect visuel est aussi pris en considération par la plantation d'un écran d'arbres afin d'éviter d'exposer les opérations à la vue des résidents. Précisons à cet égard qu'aucune de ces mesures n'existe dans les sites d'enfouissement voisins, ce qui procure un niveau de protection jamais atteint auparavant.

## **Impacts**

L'aménagement et l'exploitation d'un lieu d'enfouissement ne sont pas sans produire des impacts résiduels, malgré toutes les nouvelles mesures de protection mises en place. Il faut cependant comparer l'ampleur de ces impacts avec le milieu environnant existant et l'usage prévu du territoire.

L'impact du bruit supplémentaire causé par l'augmentation du nombre de camion est négligeable en regard du trafic déjà existant sur la route 132 dans ce secteur industriel. Le ministère des Transports du Québec indique que ce secteur compte entre 2 500 et 5 000 véhicules par jour dont 10 à 20 % sont des véhicules lourds. Il faut aussi mentionner que ce secteur industriel de la Ville de Matane est voué à poursuivre son développement dans le futur.

La qualité de l'air est très affectée dans la ville de Matane en raison de la présence de nombreuses industries. Les vérifications réalisées par les autorités municipales indiquent que le lieu d'enfouissement existant n'est pas à l'origine de ces odeurs. De plus, les études réalisées prévoient que le captage et le brûlage des biogaz permettront de respecter les normes d'émission au pourtour du nouveau lieu d'enfouissement alors que les résidences sont situées à plus d'un kilomètre.

Le nouveau lieu d'enfouissement permettra même de réduire ou d'éliminer certains impacts déjà existants. Le pavage de la route d'accès diminuera le bruit et la poussière déjà présents. L'éloignement du conteneur à l'entrée améliorera la salubrité et la propreté en bordure de la route 132. Un écran visuel constitué d'arbres permettra de dissimuler les opérations afin d'améliorer l'aspect visuel du secteur.

## Conclusion

La gouvernance des institutions locales amène les élus municipaux à rechercher des solutions novatrices pour améliorer la qualité de vie de leurs citoyens en tenant compte de la situation économique de leur milieu. Le regroupement des quatre MRC constitue peut être une solution audacieuse mais elle se présentera aussi dans d'autres régions du Québec comme une nécessité pour limiter la hausse des coûts d'enfouissement.

Dans notre cas, malgré le regroupement d'un grand territoire couvrant quatre MRC, le projet proposé regroupe moins de 65 000 personnes, soit l'équivalent d'une ville de taille moyenne. Le lieu d'enfouissement proposé ne constitue donc pas un méga-site mais se compare plutôt à ceux de plusieurs MRC rurales du Québec. D'ailleurs, au fur et à mesure que disparaîtront les lieux d'enfouissement par atténuation, il apparaîtra même comme un site de petite capacité.

Dans le respect des réglementations de la Ville de Matane, de la MRC de Matane et du ministère de l'Environnement du Québec, l'implantation de ce lieu d'enfouissement constitue la meilleure solution disponible. Nos communautés locales se doivent de bénéficier de ce projet qui est issu d'une entente unanime des élus des quatre MRC pour solutionner un problème commun. C'est pourquoi, la MRC de La Matapédia appuie la réalisation intégrale de ce projet et demande à la Commission du BAPE d'en faire autant.